

MÉTIER: GRUTIER

PAGE 4



page 3

LA THÉMATIQUE
DU 1^{ER} MAI

page 7

QUATRE MOIS
DE GRÈVE POUR LES
OFFICIERS MÉCANICIENS

page 19

*S'impliquer dans
la communauté*
LES CHAUFFEURS
D'AUTOBUS DE LA STM

SOMMAIRE

Bulletin d'information
publié par la
**Fédération
des travailleuses et
travailleurs du Québec
(FTQ)**

Président
Henri Massé

Secrétaire général
René Roy

545, boulevard Crémazie Est,
Montréal, Québec H2M 2V1
Téléphone: (514) 383-8000
Télécopie: (514) 383-8001
Courriel: ftq@ftq.qc.ca
Portail FTQ: www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef
Carole Clément

Collaboration
Sylvie Majeau et Jasmine
Martin, Conseil régional FTQ
Montréal métropolitain;
Monique Audet,
Louis Cauchy, Robert
Demers, Louis Fournier,
Dominique Savoie, FTQ

Graphisme
Anne Brissette

Photographes
Didier Debusschere, Robert
Gosselin et Serge Jongué

En couverture:
photographie de
Serge Jongué

Produit par des travailleuses
et travailleurs syndiqués
chez Litho Acme

Tirage
57 500 exemplaires

Toute reproduction totale
ou partielle des articles
est permise, et même
encouragée, à condition
d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la
Bibliothèque
nationale du Québec

ISSN 0700-8783



6 LE TAUX DE PRÉSENCE SYNDICALE EN HAUSSE

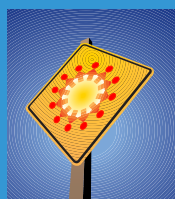
7 QUATRE MOIS DE GRÈVE POUR LES OFFICIERS MÉCANICIENS



8 LE MÉMOIRE DE LA FTQ SUR LE PROJET DE CARTE À PUCE DANS LA SANTÉ : LA PRUDENCE S'IMPOSE

10 CHANDLER ET LA GASPÉSIA REVIVRONT

11 À LA SOURCE



15 HÔPITAL CHINOIS : RETOUR AU SCFP ET À LA FTQ APRÈS TROIS ANNÉES DE DÉCEPTION

16 L'AMIANTE : LES TENANTS ET ABOUTISSANTS

21 LES BRÈVES

24 ÇA BRASSE DANS LES CLUBS DE GOLF

CAPITOLE DE QUÉBEC

Le syndicat des techniciens de scène enfin reconnu

Après seize mois d'attente et de procédures, les techniciens de scène du théâtre et du cabaret du Capitole à Québec, propriété de l'impresario Guy Cloutier, ont maintenant un syndicat reconnu, annonce Richard Gouge, président de la section locale 523 de l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma (AIEST), affiliée à la FTQ. La décision en ce sens vient d'être rendue par le commissaire du travail M^e Bernard Marceau.

Les deux salles de spectacle sont situées rue Saint-Jean dans le Vieux-Québec. Une trentaine de techniciens y travaillent. La requête en accréditation syndicale avait été déposée le 10 octobre 2000.

Dans sa décision, le commissaire du travail reconnaît que les techniciens sont des salariés au sens du Code du travail et non pas des contractuels pour le compte d'une agence de placement de personnel, comme le prétendait l'employeur. M. Gouge déclare: « Cette décision permet de régulariser le travail des techniciens de scène qui sont pour la majorité des travailleurs sur appel. Elle met un terme aux manœuvres patronales consistant à recourir à des agences de placement de main-d'oeuvre pour éviter d'avoir des techniciens sur leur liste de paie. Elle va faciliter la syndicalisation dans le milieu des arts de la scène. »

Le syndicat de la FTQ représente déjà à Québec les techniciens travaillant au Grand Théâtre, au Palais Montcalm, au Colisée et à l'Expo-Cité, au Petit Champlain et au Périscope, ainsi que les projectionnistes de plusieurs salles de cinéma.



1^{er} mai

DROITS DEVANT, ICI ET AILLEURS...

Cette année, le 1^{er} mai s'inscrit dans la foulée des événements qui ont occupé l'avant-scène au cours des dernières années, c'est-à-dire les différentes manifestations autour de la mondialisation. Qu'on se rappelle le Sommet des peuples des Amériques, en avril 2001 à Québec, le récent Forum social mondial, en février au Brésil, ou encore le thème de notre dernier congrès *Un syndicalisme sans frontières*, les revendications du 1^{er} mai sont en continuité avec l'objectif du mouvement syndical et de la société civile: une mondialisation à visage humain et respectant les droits sociaux.

Dans ce contexte, les revendications du 1^{er} mai s'articulent autour du thème *Droits devant, ici et ailleurs*, avec cinq sous-thèmes qui résument l'essentiel des objectifs poursuivis: une société sans pauvreté et sans violence, respectant les libertés et droits fondamentaux, dont le droit à un travail décent et à des services publics de qualité.

Pour une société sans pauvreté

Au Québec, une personne sur cinq vit dans la pauvreté et cette pauvreté s'accroît comme s'accroissent les écarts entre les riches et les pauvres. Il faut assurer un partage équitable de la richesse en garantissant le droit à un revenu décent, au logement, à l'éducation, à la santé et à des programmes sociaux. L'élimination de la pauvreté passe notamment par une réforme majeure de la fiscalité.

Pour un travail décent

Près de 60% des travailleuses et des travailleurs du Québec

ne sont pas protégés par une convention collective. La précarité est devenue monnaie courante: elle fragilise particulièrement les femmes, les personnes immigrantes et les jeunes. Il nous faut une augmentation substantielle du salaire minimum et une réforme en profondeur de la Loi sur les normes du travail afin d'assurer des conditions de travail décentes et une meilleure protection contre l'injustice et l'arbitraire.

Pour nos libertés et nos droits fondamentaux

Les libertés et les droits fondamentaux sont remis en question lorsqu'on place la sécurité et les échanges commerciaux en tête des priorités. Les gouvernements doivent nous assurer le respect de nos libertés et droits fondamentaux, dont le droit d'expression et d'association, le droit à une défense pleine et entière et le droit à la protection contre les arrestations et les détentions arbitraires.



Pour des services publics de qualité

Les ressources collectives, comme l'eau, sont des biens publics qui doivent servir aux besoins de l'humanité. La privatisation et la commercialisation des ressources et des services collectifs est un phénomène qui, déjà, balafre le visage des sociétés modernes. Les États doivent conserver leur responsabilité face aux ressources et aux services collectifs pour que cesse la soumission du monde aux intérêts privés.

Pour un monde sans violence

Nous voulons des milieux de travail exempts de violence, c'est-à-dire pas de harcèlement sexuel et psychologique, pas de discrimination ni d'exploitation des travailleuses et des travailleurs. Nous voulons des milieux de travail respectueux et sécuritaires, où l'on ne perd pas sa vie à la gagner.

Une affiche-dépliant est disponible auprès de votre Conseil régional et vous informe des activités prévues dans votre région.

La hausse du salaire minimum est, encore une fois, une des principales revendications du 1^{er} mai 2002.



SERGE JONGUÉ



Christian Tremblay, opérateur spécialisé dans les grues à tour

Le métier de grutier

UN EXERCICE DE HAUTE VOLTIGE

Sur un chantier de construction, la grue est devenue incontournable. Tout gravite autour de cet équipement. C'est le grutier qui assure le transport de tous les matériaux: boîte de clous, madriers, panneaux de gypse, portes et fenêtres, etc. Parfois, comme ce fut le cas lors de la construction de la nouvelle aluminerie d'Alma, une centaine de grutiers sont à l'œuvre à bord de camions-flèches, de camions-nacelles, de grues mobiles, conventionnelles ou hydrauliques et de grues à tour, comme celle que l'on voit sur le chantier de la FTQ présentement. Dans ce cas, il s'agit d'un véritable exercice de haute voltige pour le grutier.

«La grue à tour, c'est comme un gros manège, dit Yves Derosby, directeur de la section locale 791G des grutiers de l'Union des opérateurs de machinerie lourde. Ça prend un don, un grand contrôle, un haut degré de responsabilité pour opérer cette machine-là. Ça prend un cœur solide, un caractère spécial, une nature particulière. C'est vraiment une spécialité dans le métier.»

Christian Tremblay, avec ses 17 années de métier, en parle comme d'une affaire toute naturelle: «Bien sûr, il ne faut pas avoir peur des hauteurs. Et ça prend une bonne vision. Il faut être calme et avoir confiance.» Christian a grandi sur les chantiers de construction. «À 68 ans, mon père travaille encore comme grutier. J'allais sur les chantiers avec lui et des fois je



PHOTOS SERGE JONGUÉ

Si tout va comme prévu, la construction de la nouvelle tour FTQ devrait être complétée pour septembre.

montais avec lui dans la cabine.»

À 15 ans, Christian commence à travailler comme journalier. Au milieu de la vingtaine, il décroche un certificat de compétence et obtient son premier emploi de grutier pour la construction d'un édifice de 28 étages. Aujourd'hui, à 43 ans, il parle toujours de son métier avec une lueur dans les yeux.

La journée du grutier

La journée du grutier commence à 6h45. Il entame la montée des 220 marches qui le séparent de la cabine située tout en haut de la tour de 65 mètres (220 pieds). Une dizaine de minutes plus tard, il est à son poste, dans le silence de la cabine avec pour seul compagnon le vent. «Il faut entendre les bruits de la machine, explique Christian. «Si quelque chose ne va pas, il faut le sentir, l'entendre. C'est pour ça que je n'écoute pas la radio.»



Henri Massé, président de la FTQ, visite le chantier de la nouvelle tour, à l'angle du boulevard Crémazie et de la rue Lajeunesse.



Une école pour les grutiers

Le syndicat des grutiers est associé à la formation de 870 heures offerte par le Centre national de conduite d'engins de chantier, à la Commission scolaire des Trois-Lacs, dans la région de Vaudreuil. On y forme une trentaine de personnes par année pour l'ensemble des modèles de grues, à l'exception des grues à tour pour lesquelles un cours spécialisé devrait débiter en 2002.

Selon la Commission de la construction du Québec, les départs à la retraite entraînent une pénurie de main-d'œuvre dans ce métier. Avec la prime pour travail en hauteur, l'opérateur de grue à tour touche un salaire de 28,50 \$ l'heure, en plus des primes pour pauses non prises, le cas échéant.



Yves Derosby, directeur de la section locale 791G des grutiers de l'Union des opérateurs de machinerie lourde.

Christian ne quittera son siège qu'au moment où on l'aviserà, d'en bas, que son quart de travail est terminé, à 15 h. Les pauses, il a décidé de ne pas les prendre: «*Pour la bonne marche du chantier, j'accepte de les sauter. Mais le temps passe vite quand même.*» Il mange donc entre deux manœuvres et touche une prime pour les pauses non prises. Même la vessie est soulagée sur place...

La grue qu'il opère sur le chantier de la FTQ soulève 30 tonnes. C'est ce que pèse une benne remplie de ciment. Transporter cette seule charge, plus de trois cents fois par semaine, à partir d'en haut, au bout d'une flèche de 60 mètres (185 pieds), ça prend de la collaboration au sol et toute une coordination. Dans ce genre d'opération, la tour de la grue oscille au maximum de son amplitude, c'est-à-dire de 60 centimètres (deux pieds) dans chaque direction.

Pour cela, l'opérateur est en contact continu avec deux signaleurs: un premier situé au niveau de la rue, près du camion, un autre à l'étage où le ciment doit être livré. Les communications par radio-



émetteur sont constantes entre ces trois ouvriers. «*On est une équipe, dit Christian Tremblay. S'ils n'étaient pas là, je ne pourrais pas fonctionner. Et quand il y a plusieurs grues sur un même chantier, les opérateurs s'entendent entre eux pour prioriser le travail et éviter les accidents.*»

C'est ainsi que le grutier fournit aux dizaines d'ouvriers, de la charpente à la finition en passant par la mécanique du bâtiment, les matériaux nécessaires à l'érection de la nouvelle tour FTQ.



Le chantier emploie 90 ouvriers le jour et une douzaine le soir.

Taux de présence syndicale

LE QUÉBEC N° 1 AU CANADA ET EN AMÉRIQUE DU NORD

Le taux de présence syndicale a augmenté au Québec en 2000 et 2001. Le Québec se classe au premier rang au Canada et en Amérique du Nord.

« Cette performance remarquable témoigne de la vitalité de notre mouvement syndical, contrairement à ce qu'affirment certains analystes qui parlent du déclin des syndicats chez nous, dit le président de la FTQ, Henri Massé. Bien sûr, le syndicalisme ne se pratique plus aujourd'hui exactement comme dans les années soixante ou soixante-dix, signe qu'il évolue avec son temps et qu'il sait s'adapter au monde qui change. Mais sa force et son rapport de force sont toujours bel et bien là. »

Selon le dernier relevé annuel de Statistique Canada, le taux de présence syndicale au Québec est en hausse, à 40,4%, comparé à 39,9% en

2000 et 39,5% en 1999. Cette montée de près d'un point de pourcentage en deux ans s'est traduite par l'arrivée de près de 100 000 nouveaux syndiqués, pour un total de 1 216 000. En comparaison, le taux au Canada n'est que de 32,2% et aux États-Unis d'environ 15%.

Les nouveaux syndiqués oeuvrent dans des secteurs d'emploi en forte activité comme la construction, mais aussi dans d'autres secteurs où nos efforts de syndicalisation ont été fructueux. Par exemple, la FTQ a fait des gains importants auprès des camionneurs indépendants (notamment dans le port de Montréal), dans l'aérospatiale, le vêtement et le textile, les services financiers (plusieurs caisses Desjardins, Sécuro), le commerce (plusieurs magasins Rona, Réno-Dépôt et Archambault), l'hôtellerie, la sylviculture, les municipalités.

Largement en tête, la FTQ représente 44% des syndiqués québécois. Les syndicats indépendants et la CSN suivent avec un peu plus de 20% chacun, la CSQ 11% et la CSD près de 5%. Toutefois, il y a une grande différence entre le secteur public, où le taux

de présence syndicale est de 81,4%, et le secteur privé, où il n'est que de 27,7%.

Les femmes et les jeunes

C'est pourquoi nous avons réclamé si fort une réforme du Code du travail, que nous avons finalement obtenue, afin de faciliter l'accès au syndicalisme, en particulier pour les petits salariés, les femmes et les jeunes. Le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté reste encore d'avoir un emploi syndiqué. Ainsi, les femmes syndiquées gagnent en moyenne presque 40% de plus que les femmes non syndiquées, sans parler des avantages sociaux.

Le principal défi du mouvement syndical est de s'implanter davantage dans le secteur tertiaire privé, parmi le personnel de bureau, de commerces et de services. La FTQ et ses affiliés ont mis en oeuvre de nouvelles stratégies de recrutement, plus ciblées, qui commencent à porter ses fruits. Nous avons notamment pour objectif d'augmenter notre *membership* féminin, qui représente actuellement le tiers de notre effectif, soit quelque 170 000 femmes.

Il y a donc encore de l'avenir pour les syndicats... et beaucoup de pain sur la planche.



TAUX DE PRÉSENCE SYNDICALE, QUÉBEC, 1997-2001

Année	Total
1997	41,5 %
1998	39,8 %
1999	39,5 %
2000	39,9 %
2001	40,4 %

TAUX DE PRÉSENCE SYNDICALE PAR PROVINCE (2001)

Canada	32,2 %
Québec	40,4 %
Terre-Neuve	40,0 %
Manitoba	36,7 %
Saskatchewan	36,1 %
Colombie-Britannique	35,1 %
Île-du-Prince-Édouard	30,2 %
Nouvelle-Écosse	29,3 %
Nouveau-Brunswick	28,8 %
Ontario	27,8 %
Alberta	24,6 %



Officiers mécaniciens de marine marchande PLUS DE QUATRE MOIS DE GRÈVE

Le dégel et le beau temps auront peut-être restauré un semblant de rapport de force pour les 150 officiers mécaniciens, membres du Syndicat canadien des officiers de marine marchande (SCOMM-FTQ), en grève depuis le 1^{er} décembre 2001. Le printemps revenu, plus de bateaux circulent. Il y a donc plus de travail pour le personnel des navires de marine marchande qui sillonnent le Saint-Laurent et les Grands Lacs.

Ces membres du SCOMM travaillent à bord d'une quinzaine de navires de la Canada Steamship Lines (CSL), propriété en fidéicomis du ministre fédéral des Finances, Paul Martin. La grève touche aussi trois autres compagnies maritimes: Algoma Central Marine, N.M. Patterson et P & H Shipping, cette dernière ayant récemment été acquise par la CSL.

«Aussitôt la grève déclenchée, il y avait des employés de remplacement à bord», explique Richard Vézina, président de syndicat. Et on a continué à voir des annonces d'embauche dans les journaux.» Pourtant, la grève est légale.

«Le Code fédéral du travail n'est pas aussi étanche que le Code québécois pour contrer l'embauche de «scabs», a déclaré René Roy, secrétaire général de la FTQ, en demandant au ministre Martin de faire cesser ces pratiques antisyndicales. Mais cela n'excuse pas le comportement de la Canada Steamship Lines qui est carrément odieux!».

Dans ce contexte, pas facile pour un si petit groupe de travailleurs, répartis dans une dizaine de ports, d'organiser des piquets de grève. «C'est une question d'honneur pour nous», dit Richard Vézina.

«Nous le faisons de façon symbolique et nous profitons de l'appui de la FTQ et de l'ensemble de ses affiliés.»

La santé-sécurité au cœur du litige

Le contrat de travail est échu depuis le 30 juin 2001. Au cœur du litige, les demandes de l'employeur de mettre la hache dans les clauses de santé-sécurité. Les officiers attachent beaucoup d'importance à cette question car, selon eux, la flotte de la CSL est particulièrement âgée et cela augmente les risques d'accident. Par exemple, le dernier bateau de marine marchande construit au Canada pour naviguer sur les Grands Lacs date de 1984. L'employeur remet aussi en question le fonctionnement du bureau d'embauche syndical et le système de promotion par ancienneté. Les parties se sont entendues sur les salaires et une convention collective de cinq ans.

Une vie

Membre fondateur du SCOMM en 1965, Richard Vézina a remis toute sa vie en question et jusqu'à l'existence même de son syndicat, en 1993 lorsqu'il en a pris la bar-



re. «Il fallait protéger les conditions de travail des membres», explique l'officier mécanicien qui a navigué pendant plus de 25 ans, travaillé sur les chantiers maritimes et enseigné.

Il met son expérience à profit à toutes les tribunes disponibles. Il complète un troisième mandat comme président de l'Association des gradués (es) de l'Institut maritime du Québec. Récemment, il a été nommé au Forum de concertation de l'industrie maritime québécoise.

Le SCOMM représente un millier d'officiers de la marine marchande en Ontario, au Québec et dans les Maritimes ainsi que 450 mécaniciens de machinerie fixe et gens de métiers dans plusieurs édifices publics (Place Ville-Marie, Complexe Desjardins, Place des Arts, etc.) et onze hôpitaux de Montréal.



SERGE JONGUÉ

La FTQ a vivement dénoncé Canada Steamship Lines (CSL) qui a fait paraître dans les journaux des annonces offrant des emplois de briseurs de grève. Le 12 décembre 2001, le secrétaire général René Roy a personnellement donné son appui aux officiers mécaniciens lors d'une manifestation devant le siège social de CSL, à Montréal.

Richard Vézina,
président du
SCOMM

Carte à puce dans la santé

LA FTQ DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR PRUDEMMENT

La FTQ a été entendue le 27 mars aux audiences publiques convoquées par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, sur l'avant-projet de loi concernant l'implantation d'une carte santé à microprocesseur dans tout le Québec. Voici la position soutenue dans le mémoire de la FTQ¹ sur la carte à puce.



DIDIER DEBUSSCHÈRE

Le secrétaire général, René Roy, aux audiences publiques de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. À sa gauche, Suzanne Amiot, vice-présidente de la FTQ.

D'entrée de jeu, la FTQ exprime de sérieuses réserves quant à l'avant-projet de loi, mais aussi de profondes inquiétudes, que nous croyons partagées par plusieurs au Québec. «*La plus élémentaire sagesse, la démarche politique la plus sensée, c'est de ne pas précipiter les choses*», estime René Roy, secrétaire général

1. Le mémoire de la FTQ est en ligne au www.ftq.qc.ca

et porte-parole de la centrale dans ce dossier.

Des exigences élémentaires

La FTQ est prête à apporter son appui au projet d'implantation d'une nouvelle carte santé, mais pas à n'importe quelle condition. Pour cela, il faudrait, au préalable, comme le prévoyait d'ailleurs un décret gouvernemental, un vaste débat public sur les enjeux sociaux, éthiques et juridiques d'un tel projet. Il faudrait aussi qu'une démonstration concluante et convaincante ait été faite à partir d'expériences pilotes et que toute la documentation pertinente nous soit rendue disponible, pour pouvoir peser les pour et les contre et porter un meilleur jugement.

Selon René Roy, «*nous sommes de ceux pour qui l'utilisation sociale des technologies de l'information et des communications constitue une voie incontournable, mais il ne faut pas la dissocier du principal but poursuivi, c'est-à-dire l'amélioration des soins de santé.*»

L'amélioration des soins de santé d'abord

Pour la FTQ, deux objectifs doivent être au centre du projet de la carte santé: d'abord faire en sorte que les personnes soient mieux et plus rapidement traitées. Et aussi donner aux professionnels de la santé un meilleur accès à des dossiers de santé les plus complets possible, tout en s'assurant de l'autorisation des personnes concernées.

Ce sont ces deux aspects – parce qu'il s'agit de l'amélioration de la qualité des soins – qui motivent au premier chef l'adhésion de la FTQ à l'implantation d'une carte à puce. Nous croyons aussi à la nécessité d'assurer à tout prix la protection et la sécurité des renseignements éventuellement disponibles sur cette carte.

Cependant, l'avant-projet de loi déposé à l'Assemblée nationale le 19 décembre dernier nous apparaît contraire à ces objectifs. Le volet administratif a pris le pas sur le volet clinique: le projet est motivé par la volonté d'améliorer le processus administratif de vérification, de contrôle et de rationalisation, ainsi que par des préoccupations financières, voire de commercialisation de ce système de gestion. L'amélioration des soins de santé, objectif premier, est devenue accessoire.

Selon l'avant-projet de loi, le résumé des renseignements



Et une quantité de questions restent sans réponse au chapitre de l'éthique, de la confidentialité et de la sécurité des informations: l'informatisation de l'ensemble des établissements et la compatibilité des systèmes; l'assurance de règles strictes de sécurité et de confidentialité; la centralisation d'une immense banque de données incomplètes; le nombre excessif d'intervenants habilités à accéder aux renseignements; la capacité de toutes les personnes au Québec de faire un choix délibéré et éclairé; les croisements possibles entre dossiers de CSST, dossiers d'employeurs et dossiers de médecins traitants; la convoitise des employeurs et des assureurs privés sur la banque de données, etc.

de santé est devenu hypothétique. Il devait pourtant être au centre de la réforme dans le but de faciliter le transfert d'information entre professionnels de la santé et de favoriser de meilleurs soins. Comme toute personne pourra soit refuser, soit accepter d'y voir inscrit tel ou tel renseignement, quel professionnel de la santé sera intéressé à engager sa pratique et ses responsabilités sur la base d'un résumé virtuellement partiel et incomplet ?

tation graduelle et prudente, à partir, par exemple, d'une expérience pilote qui aurait pu faire ses preuves graduellement, qu'on aurait pu ajuster, corriger et parfaire au fil du temps.»

Les questions foisonnent

«La FTQ se questionne aussi sur l'empressement avec lequel le ministère de la Santé, de concert avec la Régie de l'assurance-maladie du Québec, entend procéder pour l'implantation d'un projet d'une ampleur sans précédent, indique René Roy. Si nous devions nous prononcer éventuellement en faveur d'un tel projet, nous le ferions seulement en favorisant l'implan-

NOS RECOMMANDATIONS

Loin d'être convaincue de l'urgence d'agir, la FTQ suggère ces quelques recommandations qui relèvent du gros bon sens. Nous demandons :

- 1** Un moratoire sur l'introduction de la carte à microprocesseur. Il n'y a pas d'urgence et notre vieille carte-soleil n'en est pas à son dernier crépuscule.
- 2** Un large débat public, d'abord à cause des multiples aspects, sociaux, éthiques et juridiques, que soulève la question puis, pour mieux cerner la ou les finalités du projet. Il faut pouvoir discuter non seulement du côté administratif ou technologique de la chose, mais également de son rôle dans l'amélioration de la qualité des soins dans le réseau de la santé et des services sociaux.
- 3** Un examen de la confidentialité: il faut absolument revenir sur toute la question de la confidentialité des informations ainsi recueillies ainsi que de la qualification de ceux et celles qui pourront y avoir accès. Il n'y a pas de place pour la moindre négligence à ce chapitre. Le prix en serait trop élevé. C'est inquiétant de constater que de nombreuses personnes pourraient avoir accès à des informations pouvant être convoitées à d'autres fins.
- 4** Une consultation transparente: nous devrions avoir accès à toute la documentation requise (avis juridiques, bilan des expériences à l'extérieur du Québec, et autres...) ainsi qu'aux projets de règlements capables de clarifier le fonctionnement quotidien d'un système de cette nature.

À la FTQ, nous sommes convaincus que de façon pausée et méthodique, il est possible de rencontrer l'objectif d'offrir aux Québécois et Québécoises un réseau de la santé et des services sociaux de grande qualité et de haute performance avec, éventuellement, une espèce de nouvelle « castonguette » du XXI^e siècle.



La relance de la Gaspésia à Chandler

UNE BELLE VICTOIRE DE LA SOLIDARITÉ



C'était le 26 novembre 1999 à Montréal, sous une petite pluie automnale, en face du siège social de l'Abitibi-Consol, à l'édifice de la Sun Life. Devant plusieurs centaines de manifestants, dont 250 venus par train de

Chandler en Gaspésie, le secrétaire général de la FTQ, René Roy, dénonçait la fermeture sauvage de l'usine Gaspésia : **«La FTQ et le SCEP vont livrer une bataille acharnée jusqu'à la réouverture de la papeterie. Les travailleurs ont bâti cette entreprise depuis près de cent ans et elle leur appartient. La FTQ va se battre avec eux pour sauver leur coin de pays. Notre force, c'est la solidarité!»**

Deux ans plus tard, le 17 décembre dernier, on annonçait officiellement à Chandler la relance du moulin ouvert en 1916. Ce projet majeur de modernisation, évalué à 465 millions de dollars, permettra de fabriquer du papier couché de haute brillance, une première en Amérique du Nord.

Le Fonds de solidarité de la FTQ investit 70 millions de dollars dans le projet. Ses partenaires Tembec et SGF-Rexfor y vont de 35 millions chacun. Les gouvernements fournissent une contribution substantielle.

Prévue pour mai 2004, la réouverture de la Gaspésia procurera 265 emplois directs. D'ici là, plus de 600 personnes travailleront au réaménagement des lieux. Un autre projet local, qui créera 150 emplois, serait en bonne voie de se réaliser : celui de l'usine de panneaux gaufrés du groupe gaspésien GDS. Le Fonds de solidarité pourrait aussi y être associé.

Une lutte syndicale

Lors de l'annonce à Chandler, le premier ministre Bernard Landry a reconnu : **«Ce dénouement est dû essentielle-**

ment aux travailleurs et à leur dirigeant syndical, Denis Luce, qui attache pour toujours son nom au mot solidarité.» Le président de la section locale 1313 du SCEP, Denis Luce, dit de son côté : **«C'est la solidarité syndicale qui nous a permis de gagner la bataille, celle du syndicat local, du SCEP, de la FTQ et du Fonds de solidarité.»**

Le confrère Luce a joué un rôle majeur dans cette longue lutte en vue de la réouverture de la Gaspésia, avec un gros coup de pouce de Clément L'Heureux, vice-président du SCEP, et de Henri Massé, président de la FTQ. **«Le plus difficile, dit-il, a été de maintenir le moral des troupes et de garder notre monde ici à Chandler. Environ 20% de nos membres sont partis travailler à l'extérieur, mais plusieurs sont prêts à revenir s'il y a de l'ouvrage. Ceux qui sont restés en attendant la relance travaillent notamment à des projets en forêt et dans la communauté avec l'aide d'Emploi Québec.»**

Le syndicat local a négocié une nouvelle convention collective de longue durée (de 2004 à 2012), mais sans concessions salariales. Seules des modifications mineures ont été apportées à certains avantages sociaux.

«Le creux de la vague est passé, conclut Denis Luce en bon Gaspésien qui aime la mer. Nous sommes maintenant plus optimistes quant à l'avenir. Pour ma part, c'est ma confiance dans le mouvement syndical qui m'a aidé à passer à travers.»

Sa persévérance et son courage vont rester un exemple pour tous les syndicalistes.

Manifestation devant le siège social de l'Abitibi-Consol à Montréal, le 26 novembre 1999.

Le secrétaire général de la FTQ, René Roy, déclare alors que la FTQ et le SCEP vont livrer bataille **«jusqu'à la réouverture de la Gaspésia»**.

Denis Luce, président de la section locale 1313 du SCEP-FTQ, a commencé à travailler comme papetier à la Gaspésia en 1973. Âgé de 46 ans, il milite dans le mouvement syndical depuis plus de vingt ans. Il est né à Chandler et, comme bien des Gaspésiens, ses ancêtres sont venus de l'île anglo-normande de Jersey.



À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, MARS-AVRIL 2002

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL :

Un pas en avant, deux pas en arrière ?

Le 15 mars dernier, à l'occasion de la Conférence nationale en santé-sécurité de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), le président de la FTQ, Henri Massé, a parlé de l'implication syndicale en santé-sécurité du travail au moment où, dans l'ensemble du mouvement syndical canadien, on remet en question l'approche «technicienne» en santé-sécurité qui a succédé à l'approche «mobilisation directe» des années 1970.

Henri Massé a rappelé que c'est à cette période que nous avons réussi à faire adopter des lois et des règlements qui devaient nous permettre de «dépolitiser» la santé-sécurité en remettant cette responsabilité aux gouvernements et aux comités paritaires. Nous n'aurions dès lors plus à nous battre à chaque négociation pour faire reconnaître notre droit à un milieu de travail sûr et sans danger pour notre intégrité physique et psychique.

Le président de la FTQ a toutefois mis en garde contre la tentation d'opposer l'intervention avec «des outils gagnés par nos actions et nos luttes» tels le droit à l'information et à la participation, ou le

droit de refuser un travail dangereux à l'intervention fondée sur l'action directe.

«Il va falloir réintégrer la santé-sécurité dans notre cahier de revendications au même titre que les volets de négociation plus traditionnels. Dans un contexte économique difficile et dans un environnement politique peu réceptif aux revendications sociales, les travailleurs et travailleuses sont souvent obligés de faire des choix douloureux en négociations», a-t-il mentionné. Et, trop souvent le volet santé-sécurité se retrouve au bas de la liste des priorités quand les employeurs s'en prennent aux salaires ou au régime de retraite.

«Il y a là un travail d'éducation syndicale de grande envergure à accomplir auprès des directions syndicales et des membres qui doivent être convaincus de faire de la santé-sécurité une priorité syndicale.

«Nous devons aussi trouver les moyens d'obtenir le soutien de la population en faveur des luttes que nous menons pour assainir les milieux de travail et des dossiers comme la violence, le harcèlement moral, l'organisation du travail, etc.»

Selon lui, l'ajout de préoccupations environnementales aux mandats des responsables en santé-sécurité permet un militantisme plus ouvert et visible de



DDIER DEBUSSCHERE

SUITE EN PAGE 14

Roger Genest a passé vingt ans à la FTQ

Après avoir travaillé durant vingt ans comme conseiller syndical au Service de l'éducation de la FTQ, Roger Genest a pris une retraite bien méritée en mai 2001, «question de laisser la place aux plus jeunes».

Retour en arrière

Roger a d'abord milité au sein du Syndicat des Métallos, comme président de la section locale 7285, à la mine d'amiante Bell de Thetford Mines. Il était aussi président du Conseil des Métallos de la région de l'amiante et formateur. Il a joué un rôle très actif lors de la grève de l'amiante, un conflit qui a duré sept mois en 1975.

À son arrivée à la FTQ, en mai 1978, il existait un seul cours de base de deux jours en santé-sécurité. Comme responsable de la formation en santé-sécurité du travail, il a reçu le mandat de développer de nouveaux cours en santé-sécurité et, surtout, de voir à l'implantation et au développement de cette formation chez les affiliés et dans les conseils régionaux, les anciens conseils du travail.

Mission accomplie

Aujourd'hui, tous les syndicats affiliés à la FTQ et l'ensemble des conseils régionaux dispensent un éventail d'une quinzaine de cours différents en santé-sécurité du travail. La grande majorité peuvent maintenant compter sur l'expertise de leurs propres formateurs et formatrices.

Pour mener à bien sa mission, Roger a su s'entourer de personnes compétentes. Il a créé des liens avec les ressources universitaires et les responsables à l'éducation des syndicats affiliés pour élaborer une formation de qualité, collée aux besoins et proche du monde. Il a tissé de bons rapports avec l'ensemble des militants et militantes en santé-sécurité, particulièrement.

Après l'adoption de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, en 1979 et avec les amendements apportés à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, en 1985, Roger s'est occupé du développement de la formation des représentants et représentantes à la prévention.



SERGE JONGUÉ

Il a participé à la mise sur pied d'un solide réseau qui a pour tâche de faire de la prévention une priorité dans les milieux de travail.

On peut dire que Roger Genest a laissé sa marque dans la formation en santé-sécurité du travail à la FTQ. Il a aussi contribué à former tout un réseau de plaideurs et de réviseurs qui voient à la défense des victimes d'accident du travail.

«Je salue et remercie tout le monde avec qui j'ai travaillé durant ces vingt années et surtout tous les militants et militantes que j'ai rencontré dans les différentes sessions de formation. Je salue le magnifique travail accompli par toutes ces personnes qui s'occupent de défendre les travailleurs et les travailleuses dans les différents milieux de travail.»

Si vous passez dans son patelin, à Thetford Mines, vous êtes toujours bienvenus à y faire un arrêt!

Richard Goyette élu président du comité santé-sécurité de la FTQ



SERGE JONGUÉ

Le directeur adjoint du Conseil conjoint de la construction, Richard Goyette, préside dorénavant le Comité santé-sécurité de la FTQ. Il succède à Gilles Martin qui a tenu ce rôle durant neuf années.

C'est comme manœuvre que Richard intègre l'industrie de la construction en 1973. En 1977, il est élu au poste de secrétaire-archiviste de son syndicat, l'Union internationale des journaliers d'Amérique du

Nord, et devient responsable des dossiers relatifs aux lois sociales dont la santé et la sécurité du travail, l'assurance-chômage et les régimes de retraite et d'assurances collectives. Il participe activement à la réforme de la législation en santé du travail, autant en matière de prévention que de réparation.

Un parcours de militantisme et de formation

Parallèlement à son travail de représentant syndical, il enseigne à l'Université de Montréal, de 1982 à 1996, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, la *Loi sur les accidents du travail* et la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*. Il est membre du conseil de programme au Certificat santé et sécurité de l'université. Il fait aussi de la formation pour divers groupes syndicaux.

À la demande du CLSC Centre-Ville, il sert de conseiller dans la rédaction de guides de vulgarisation afin de rendre les lois en matière de santé et d'indemnisation plus accessibles à la population.

De la FATA au Barreau

Richard participe à divers événements nationaux ou internationaux liés à la santé au travail et aux lois sociales. Il siège au conseil d'administration de la FATA (Fondation d'aide aux travailleurs et travailleuses accidentés). En outre, il poursuit des études en droit et devient membre du Barreau du Québec.

De négociateur à directeur général adjoint de la FTQ-Construction

De mai 1993 à décembre 1998, il cumule les postes de conseiller juridique et de conseiller politique auprès de la direction de l'Association des manœuvres inter-provinciales (AMI). La FTQ-Construction le délègue pour la représenter au Comité de révision du code pour les travaux de construction, comité ayant pour objet de maintenir à jour les normes en matière de santé et sécurité s'appliquant sur les chantiers. Il est aussi affecté au dossier de négociation de la convention collective du secteur génie civil.

En janvier 1999, il est nommé directeur général adjoint de la FTQ-Construction. Aujourd'hui, suite à la fusion de la FTQ-Construction et du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), il occupe le poste de directeur adjoint au Conseil conjoint de la construction qui regroupe 80 000 ouvriers.

Richard a succédé à Gilles Martin en mars. Le président de la FTQ, Henri Massé, a souligné le départ à la retraite de Gilles en lui remettant un présent. Une entrevue avec Gilles Martin sera publiée dans la prochaine édition du *Monde ouvrier*.

Colloque en santé et en sécurité du travail

SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

CONCERTO POUR LA PRÉVENTION

23-24 avril 2002 – Québec – Château Bonne Entente

30 avril-1^{er} mai 2002 – Montréal – Palais des Congrès

JOUR 1 / Accordez vos instruments et prenez connaissance des dernières réalisations en SST

Des ateliers regroupés autour de cinq volets : centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), ergonomie/aménagement, santé psychologique, général et centres de la petite enfance.

JOUR 2 / composez votre partition pour aller plus loin en prévention

Une opportunité de dépasser les limites des cadres traditionnels et d'approfondir la réflexion en SST. Le Forum ouvert (Open Space Technology), une expérience où chacun peut participer à des échanges d'intérêt selon une grille horaire personnalisée. Une occasion pour traiter de sujets qui vous passionnent avec des gens passionnés.

www.asstsas.qc.ca

Pour en savoir plus : Rafat Massad, conseiller, Lucie Legault, conseillère
Association pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires sociales

(514) 253-6871 ou 1 800 361-4528

Cette résolution, adoptée au dernier Conseil général de la FTQ, sera présentée au prochain congrès du CTC avec quelques modifications au résolu pour tenir compte de la volonté des autres fédérations du travail que les régimes d'indemnisation s'appliquent dans chaque province.

RÉSOLUTION SUR LE RÉGIME D'INDEMNISATION POUR LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS SOUS JURIDICTION FÉDÉRALE

ATTENDU QUE le gouvernement canadien a entrepris des consultations pour moderniser le régime d'indemnisation des agents de l'État;

ATTENDU QUE les travailleurs visés par la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* sont indemnisés par un renvoi à la loi provinciale;

ATTENDU QUE l'interprétation des tribunaux a pour effet d'amoindrir le renvoi à la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP);

ATTENDU QUE les travailleurs oeuvrant dans les entreprises sous juridiction fédérale également assujettis à la LATMP se voient confrontés aux mêmes problèmes;

ATTENDU QUE la FTQ a réaffirmé, lors de nombreux congrès, que les travailleuses et les travailleurs québécois du secteur fédéral soient assujettis intégralement au régime québécois;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le CTC, de concert avec la FTQ, fasse les représentations nécessaires auprès des gouvernements afin que la législation québécoise s'applique intégralement au monde du travail québécois, quelle que soit sa juridiction.

RAPPEL

Rencontre des plaideurs et plaideurs en santé et sécurité de la FTQ

La rencontre annuelle des plaideurs et plaideurs de la FTQ aura lieu à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe, les 25 et 26 avril 2002. Un des points forts de cette rencontre sera sans contredit l'examen sur place de quatre pathologies des membres supérieurs par le D^r Claude Bouthillier, psychiatre; cela sera suivi d'un échange sur ce que devrait comporter un bon examen médical.

On pourra aussi se familiariser avec la recherche de la jurisprudence, de la doctrine et des informations médicales sur Internet (sites gratuits et payants). Autre temps fort, les plaideurs et plaideurs pourront, en plénière et en ateliers, évaluer les méthodes de contre-interrogatoire d'un témoin expert, par la projection d'une vidéo et par l'analyse du dossier patronal et du dossier syndical.

Vous pouvez vous inscrire sur place le jeudi 25 avril de 11 h à 12 h 30 ou encore télécharger la fiche d'inscription sur le portail Internet de la FTQ au www.ftq.qc.ca.

Il suffit d'envoyer le tout avec un chèque libellé au nom de la FTQ au montant de 110 \$.

SUITE DE LA PAGE 11

l'intérieur comme de l'extérieur des structures syndicales.

Le confrère Massé a conclu sur une note humoristique en rappelant que il y a à peine cent ans, le premier règlement sur les établissements industriels au Québec ne couvrait pas beaucoup de risques, mais il prévoyait tout de même que :
« Les lieux d'aisance doivent être construits de telle sorte que la chute d'une personne y soit impossible. »
Et d'ajouter : « Et depuis lors, graduellement, nous nous sommes sortis de la m... ! »

Hôpital Chinois de Montréal

RETOUR AU BERCAIL GRÂCE À LA SOLIDARITÉ

C'est une équipe syndicale gonflée à bloc mais épuisée – après une première journée de bureau syndical «ouvert» – qui a repris en main les destinées de la section locale 4490 du Syndicat canadien de la fonction publique, le 13 mars dernier. Cette section locale du SFCP, représentant notamment les quelque 155 préposés aux bénéficiaires, infirmières auxiliaires, préposés à l'entretien et le personnel du service alimentaire de l'Hôpital Chinois de Montréal, a fait un détour de près de trois ans à la CSN avant de réintégrer récemment les rangs de la FTQ.

« Ces trois années ont été plutôt démobilisantes. Il faut dire qu'on ne construit rien de bien positif en exacerbant les tensions entre communautés ethniques, en entretenant un faux débat sur la langue de travail, en faisant de fausses promesses », souligne la nouvelle présidente de la section locale 4490, Julda Dorsaint.

Facteurs déterminants

« Mais un petit noyau de militantes et de militants n'a jamais lâché et a reçu un soutien formidable, notamment de Marc Ranger, qui travaillait alors à l'organisation au SFCP. On l'achalait au minimum une fois par semaine, ça nous a permis de tenir le coup », dit en riant la présidente.

Selon les membres du nouvel exécutif rencontrés par *Le Monde ouvrier*, le manque flagrant de services, les lacunes dans l'information aux membres, l'absence d'arbitrages (seuls deux ou trois griefs ont été réglés à l'amiable) et la faiblesse de la vie syndicale durant ces trois années ont

convaincu les membres de se reprendre en main syndicalement. Ils mentionnent également les cotisations syndicales élevées et les primes d'assurance collective très chères comme facteurs déterminants de leur retour au SFCP.

« Il faut avoir quitté le SFCP et la FTQ, même pour une courte période, pour réaliser notamment les avantages d'une assurance-invalidité longue durée entièrement défrayée par l'employeur, comme l'ont négocié les syndicats FTQ dans la santé », avance pour sa part Carmen Landry, vice-présidente à l'exécutif.

Repartir à zéro

« La CSN ne nous a rien laissé, pas un sou dans le compte du syndicat et pas même la cafetière au bureau syndical. Mais nous avons plein d'énergie et beaucoup de membres sont prêts à s'impliquer pour rebâtir le syndicat. C'est clair qu'il va falloir donner beaucoup de formation syndicale aux nouveaux délégués mais la volonté est là, on a pu le constater par



SERGE JONGUÉ

le nombre important de personnes qui sont venues nous voir au bureau syndical la première journée. C'était épuisant mais très encourageant en même temps », se souvient Carmen Landry.

Le nouvel exécutif syndical à l'Hôpital Chinois de Montréal

Appel à la solidarité du Conseil provincial des affaires sociales (CPAS-SFCP)

Le président nouvellement élu du CPAS, Marcel Girard, et le vice-président pour la région de Montréal, Serge Lalonde, ont tous deux profité de la tenue à Québec du colloque pour la préparation des demandes de négociation collective pour lancer un appel à la solidarité et à l'entraide envers la nouvelle section locale de l'Hôpital Chinois. Des dons d'équipement ont déjà été faits par certaines sections locales.

Utilisation sécuritaire de l'amiante

POUR UNE POLITIQUE FTQ QUI REJOINT L'ENSEMBLE DES AFFILIÉS

De récentes discussions au sein du Comité de santé et de sécurité de la FTQ ont permis aux syndicats affiliés de s'entendre sur l'élaboration d'une politique FTQ concernant l'utilisation sécuritaire de l'amiante qui rejoint et rallie l'ensemble des affiliés.

Dans les mines, quand on fait de l'extraction, ou dans les usines de transformation, la présence de fibres d'amiante dans l'air est largement sous les seuils d'exposition permis. À force de batailles syndicales mémorables, des systèmes de ventilation sophistiqués, avec des alarmes, ont été installés pour protéger les travailleurs.



Michel Arsenault,
directeur
québécois du
Syndicat des
Métallos

Pendant ce temps, sur les chantiers de bon nombre d'immeubles existants, les travailleurs de la construction continuaient d'être exposés sans protection à de l'isolant d'amiante. Une fois le produit en circulation dans l'air, le danger existe éventuellement aussi pour les occupants de l'édifice, que ce soit une tour à bureaux, une

école, un hôpital, un centre commercial ou un immeuble à logements, si des mesures ne sont pas prises.

Il y a une dizaine d'années, les syndicats de la construction et industriels ont réclamé et obtenu de bonnes mesures pour s'assurer que les travaux d'enlèvement de l'amiante soient faits de façon sécuritaire, en isolant les zones en chantier, en mouillant les produits d'amiante et en fournissant des équipements de protection adéquats aux ouvriers.

Pas de bannissement

Les syndicats de la construction n'ont jamais réclamé le bannissement de l'amiante. C'est le directeur adjoint du Conseil conjoint de la construction qui l'affirme. «J'aurais beau vouloir le faire banir, tout le parc immobilier de Montréal jusqu'à 1978 est bourré d'amiante, explique Richard Goyette. Il y a de la fibre d'amiante dans les murs de plâtre, les plafonds, les entre-toits. Le produit n'est pas dangereux jusqu'à ce qu'on fasse des travaux de réparation, de rénovation ou d'entretien. Donc, il fallait apprendre à domestiquer ce produit-là pour protéger la santé, la sé-

curité et l'intégrité physique des gens.»

Richard siège au Comité de révision du code de sécurité pour les travaux de la construction. «Avec l'industrie de la construction, nous discutons des paramètres d'une véritable politique sécuritaire de l'amiante qui passe par l'obligation pour les propriétaires de divulguer la présence d'amiante, la responsabilité du donneur d'ouvrage et du maître d'œuvre, l'accréditation des entrepreneurs, des méthodes d'enlèvement, de mise au rebut et d'élimination contrôlées et sécuritaires.»

De plus, il est souhaitable que les entrepreneurs qui font de l'enlèvement d'amiante soient régis par une corporation professionnelle comme celle qui régit les entrepreneurs en électricité ou les tuyauteurs (parce que les tuyaux transportent des gaz et des produits chimiques) puisqu'il y va de la sécurité du public. «Ce sont des secteurs dangereux où il se produit le moins d'accidents du travail parce qu'on a appris à maîtriser les dangers. Ce devrait être la même chose pour l'amiante.»

Une telle politique toucherait non seulement les travailleurs de la construction mais l'ensemble des membres de la FTQ dans de nombreux milieux de travail, voire même l'ensemble de la population. D'ailleurs, plusieurs affiliés des secteurs public et parapublic sont aux prises avec la même problématique dans les écoles, les universités, à la



ROBERT GOSSELIN

Dans divers travaux de construction, on peut rencontrer de l'amiante et être obligé de le manipuler, soit lors de la démolition de murs ou de plafonds ou encore lors du remplacement de certains filages ou tuyaux (ce n'est pas le cas sur la photo). C'est pourquoi les syndicats de la construction réclament des mesures sécuritaires pour travailler en contact avec l'amiante.

ville ou dans le port de Montréal où des maladies reliées à l'amiante ont été identifiées. Bien souvent, les travailleurs ne sont pas avisés de la présence d'amiante lors de l'exécution de travaux.

Une expertise reconnue

Durant les vingt dernières années, le Syndicat des Métallos, la FTQ et l'Institut de l'amiante ont été de toutes les tribunes, de tous les combats pour défendre des techniques contrôlées d'extraction et de nouveaux produits à base d'amiante chrysotile.

Si le Québec est devenu un leader dans la production sécuritaire d'amiante chrysotile et le développement de produits stables, c'est en partie grâce à l'acharnement des Métallos. Les syndicats locaux de Thetford Mines à la mine Bell et de Black Lake ainsi qu'à la mine Lac d'amiante n'ont jamais cessé de promouvoir l'usage sécuritaire de l'amiante et de réclamer une politique en ce sens des deux paliers de gouvernement.

Sécuritaire, économique et durable

Aujourd'hui, les Métallos demandent aux gouvernements fédéral et québécois d'encourager concrètement cette industrie qu'ils défendent. *«L'amiante chrysotile peut être utilisé dans certaines composantes de nouveaux édifices gouvernementaux et dans l'asphalte pour les routes, dit Michel Arsenault, directeur québécois du syndicat. C'est un produit sécuritaire, économique et très durable.»*

Le Canada est un des rares pays au monde à exporter ce genre de produit avec l'expertise pour le contrôler et l'utiliser de façon sécuritaire. À l'automne 2001, les Métallos et la FTQ ont d'ailleurs formé des travailleurs russes de l'amiante, les plus grands producteurs au monde.

Et la CSST?

Quant au rôle de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et d'autres organismes publics, la

FTQ entend les interpellier dans le cadre d'une politique cohérente de l'amiante. *«Par exemple, la CSST doit exercer un contrôle adéquat lors de l'enlèvement d'isolants d'amiante. Elle a aussi la responsabilité d'appliquer le règlement pour l'installation de nouveaux produits, sans intervenir contre leur utilisation mais pour protéger la santé des travailleurs, constate Henri Massé. Le problème, c'est qu'elle ne sait pas toujours qu'il y a un chantier. Mais quand elle est avisée, elle intervient à notre satisfaction, d'où l'exigence du Conseil conjoint de la construction de connaître la présence de l'amiante dans le parc immobilier québécois»,* mentionne le président de la centrale.

«Même dans les pays où l'on a banni l'amiante, on n'a pas réglé tous les problèmes de santé reliés à l'exposition aux anciens produits. Ici, la situation s'est améliorée à force d'études et de normes plus sévères et nous allons continuer à être vigilants.»

Henri Massé

Un peu d'histoire

Les mines d'amiante et l'industrie de la transformation ont permis à plusieurs générations québécoises de mettre du pain sur la table. Mais depuis les années 70, l'interdiction de l'amiante dans plusieurs pays et la mauvaise presse dont le produit a été victime, entre autres, ont causé la perte de 4 500 emplois dans l'industrie. C'est un secteur où les conditions de travail étaient hautement dangereuses, jusqu'à la grève de 1975 et au Rapport Beaudry qui a ni plus ni moins mené à l'adoption de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP). Dans les mines québécoises, il n'y a plus de nouveau cas d'amiantose reliée à des expositions datant des trente dernières années.

La publication d'études scientifiques concernant l'industrie de guerre et la reconstruction ainsi que l'apparition d'importantes maladies mortelles reliées à l'amiante ont mené l'Europe et les États-Unis à adopter des mesures strictes concernant l'amiante.

Pendant qu'au Québec on créait l'Institut de l'amiante, en 1984, on a assisté à une première vague en faveur de son bannissement en Suède et en Allemagne. Une dizaine d'années plus tard, la France bannissait le produit, suivie du Chili en 2001. Plusieurs de ces pays ont développé des produits substitués dont on ne connaît pas les effets sur la santé.

Emballages Consumers

UN DEUXIÈME SAUVETAGE DES 600 EMPLOIS



La survie d'Emballages Consumers est sans cesse menacée depuis la fin des années 1980. Dernière du genre au Québec, cette entreprise du sud-ouest de Montréal fabrique des contenants de verre et emploie 600 travailleurs et travailleuses

membres du Syndicat des Métallos. L'an dernier, on a assisté à un deuxième sauvetage de l'entreprise.

Le service Urgence-emploi du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain travaille depuis sa création, en 1992, au maintien et à la création d'emplois. De concert avec des organismes du milieu où l'entreprise est située, il soutient les syndicats dans leurs démarches pour sauvegarder les emplois. Mais certains dossiers, comme cela est le cas avec Emballages Consumers, demandent des interventions ponctuelles et continues.

Quelques rappels

En 1989, Consumers Glass achète Dominion Glass. Des difficultés financières surgissent suite à cette acquisition. Au début des années 1990, le syndicat local prend connaissance de cette situation et contacte le Conseil régional pour demander de l'aide. Le RESO (Regroupement pour la relance économique et sociale du sud-ouest de Montréal) et le Fonds de solidarité FTQ sont ensuite informés du dossier.

Une coalition syndicale et communautaire est alors mise sur pied pour sauver l'entre-

prise et plusieurs stratégies sont élaborées, dont la mobilisation des élus afin qu'ils interviennent auprès de la direction canadienne. Consumers risque la faillite au profit des concurrents américains.

À l'initiative du syndicat, un CAMO (comité d'adaptation de la main-d'œuvre) est mis sur pied et un plan de redressement est élaboré. À partir de là, tout change. Les travailleurs reprennent confiance et le syndicat s'implique dans l'organisation du travail. Résultat: un premier sauvetage des 600 emplois. Malgré cette victoire, le syndicat demeure vigilant. Il avise régulièrement le service Urgence-emploi de tout nouveau développement dans le dossier.

Dernièrement

En janvier 2001, des difficultés majeures surgissent de nouveau. Le 1^{er} février, Emballages Consumers annonce son intention d'arrêter les paiements de sa dette qui s'élève à 460 millions \$ et de procéder à la négociation de celle-ci. Elle annonce aussi la fermeture de certaines lignes

de production dans ses usines. De plus, des fournisseurs exigent d'être payés sur livraison.

Urgence-emploi FTQ est de nouveau mis à contribution. Avec l'aide du RESO, un comité de veille stratégique est mis sur pied. Ce comité est composé de représentants des Métallos, du Fonds de solidarité, de Développement économique Canada et du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

La ténacité, ça rapporte!

Le 23 mai 2001, Consumers annonce qu'elle se place sous la protection de la *Loi des arrangements avec les créanciers des compagnies*. Plusieurs actions sont entreprises pour garder ouverte la seule usine de verre au Québec. Le dossier devient prioritaire pour le gouvernement. En août, la vente des usines canadiennes à Owens Illinois est annoncée. Le comité de vigilance organise une rencontre avec les nouveaux dirigeants, les objectifs étant, entre autres, de connaître leurs projets pour l'usine, de leur présenter une étude faisant état des forces et des faiblesses de l'usine et de proposer des solutions pour pallier à ces problèmes.

Lors de cette rencontre, la direction garantit le maintien de l'usine de Montréal. Des investissements majeurs sont prévus, assurant ainsi la survie de l'usine.

Grâce à la ténacité de toute une équipe, un deuxième sauvetage de cette usine et de ses 600 emplois est opéré.

Camp Papillon

UNE MISSION DES CHAUFFEURS D'AUTOBUS DE LA STM

Déjà plus de dix ans qu'un groupe de chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM) s'implique auprès des enfants handicapés du Camp Papillon. Pour fêter ce dixième anniversaire, ils ont construit une bibliothèque, rien de moins!

Ces membres de la section locale 1983 du Syndicat canadien de la fonction publique travaillent au centre de transport Legendre, dans le nord de Montréal. Leur implication a commencé en 1991 par une corvée à la colonie de vacances gérée par la Société pour les enfants handicapés du Québec, à Saint-Alphonse-de-Rodriguez, dans Lanaudière. Fondé en 1938, le Camp Papillon accueille chaque été près de mille personnes handicapées pour des séjours de deux semaines.

Le comité social, l'Association des amis de Legendre, est à l'origine de l'implication des chauffeurs. Au début, un comité de bienfaisance recueillait de l'argent pour le redistribuer en paniers de Noël. L'occasion se présente de faire une journée de corvée au Camp Papillon. Les dirigeants du comité social et quelques bénévoles, enchantés par l'expérience, impliquent graduellement plus de chauffeurs et la STM par l'emprunt de véhicules et d'équipements divers pour les grands travaux de nettoyage des bâtiments, des chemins et des boisés, à chaque printemps. Ces salariés rejoignent ainsi d'autres bénévoles d'Hy-

dro-Québec, de Bell, de la Sûreté du Québec, de l'École de police de Nicolet, de Réno-Dépôt, ainsi que des scouts; en tout, cinq cent personnes qui se dévouent année après année durant une journée intense de travail.

Le projet de bibliothèque a germé dans la tête d'un petit groupe d'irréductibles: Daniel Fiset, représentant syndical et coordonnateur du projet avec Daniel St-Pierre; Alain Ouimet, un autre chauffeur, en charge de la construction; et Sonia Duquet, responsable de la campagne de financement et de la publicité.

Une année de préparation

L'aventure a réclamé une année de travail intense avec des activités de financement et la sollicitation de commanditaires ainsi qu'une collecte de 7 000 livres. Pour réaliser la construction, 32 commanditaires ont contribué 10 000 \$ en argent (dont 2 500 \$ du Fonds de solidarité FTQ) et 75 000 \$ en matériaux de construction.

«Nous étions toute une équipe de chauffeurs organisée par Alain pour la construc-

tion, avec des tâches spécifiques. Tout le monde a pris des vacances pour ça», raconte Daniel Fiset. Et Daniel St-Pierre enchaîne: «Le chantier a duré dix jours, à l'été 2001. Tous les bénévoles étaient couverts par la CSST et tout s'est bien passé.»

«Cela a été une belle aventure, même si nous avons eu des périodes de découragement où on ne se parlait même pas. Mais nous avons réussi et ce n'est pas fini, disent à l'unisson Alain Ouimet et Daniel St-Pierre. Nous sommes en train de monter une salle multimédias...»

Ces bénévoles au cœur d'or en ont-ils encore pour une dizaine d'années? Avec tout ce qu'ils ont déjà accompli, ils méritent toute notre admiration.

De gauche à droite, la petite équipe au cœur sur la main : Daniel Fiset, représentant syndical et coordonnateur du projet; Alain Ouimet, en charge de la construction de la bibliothèque; Daniel St-Pierre, coordonnateur. Sonia Duquet, responsable de la publicité et de la campagne de financement, n'apparaît pas sur la photo.



La bibliothèque du Camp Papillon a été inaugurée le 26 août 2001.

La FTQ au Forum social mondial

DÉFINIR UNE AUTRE MONDIALISATION

PÔRTO ALEGRE, BRÉSIL

31 janvier au 5 février 2002

En février, on a beaucoup parlé dans les médias du Forum social mondial tenu à Pôrto Alegre, au Brésil. Plus de 50 000 personnes, dont une centaine de Québécois et Québécoises, ont travaillé fort, durant quatre jours, à définir une autre sorte de mondialisation; une mondialisation différente de celle proposée par l'élite du Sommet économique de Davos qui, cette année, s'est tenu exceptionnellement à New-York.

La délégation de la FTQ à ce forum comptait trois personnes : Nicole Bluteau, vice-présidente de la FTQ, Dominique Savoie, du Service de la recherche et M^e Claude Melançon, vice-président de l'Association canadienne des avocats du mouvement syndical. Ils ont participé à une rencontre syndicale pré-Sommet, organisée conjointement par le mouvement syndical brésilien et le mouvement syndical international, puis à une rencontre tri-nationale stratégique réunissant des représentantes et représentants des syndicats et autres mouvements sociaux du Québec, du Canada, des États-Unis et du Mexique.

Toujours la ZLÉA

Plus de 600 séminaires et ateliers étaient proposés aux participants et participantes. Même en se divisant en quatre, on ne pouvait tout couvrir. La délégation FTQ a donc concentré son attention sur les travaux touchant les droits fondamentaux du travail, le syndicalisme et les négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA). Nicole Bluteau a aussi participé à un atelier portant sur la violence dans les milieux de vie et de travail.

Les réflexions qui ont eu cours au Sommet des peuples des Amériques, à Québec en avril 2001, puis au dernier congrès de la FTQ, n'ont pas

nécessairement progressé à Pôrto Alegre. Mais le succès de ce deuxième forum envoie un message important de la société civile mondiale à l'endroit des grands de ce monde. Nous continuerons de réclamer une mondialisation à visage humain et des accords protégeant les droits sociaux, du travail et l'environnement.

Et parce qu'il est important de continuer à lancer un tel message, la FTQ participera au 3^e Forum social mondial, en février 2003. En attendant, nous travaillons à la réalisation du Plan d'action adopté au récent congrès, notamment par des activités de sensibilisation, de formation et de mobilisation.



PHOTOS CLAUDE MELANÇON

C'est dans une atmosphère festive que les travaux du 2^e Forum social mondial ont eu lieu à Pôrto Alegre, Brésil, en février dernier.

La FTQ réclame une présence au G8

Le 27 février, la FTQ a demandé au Comité permanent des Affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes de favoriser la participation du mouvement syndical aux délibérations du G8 qui auront lieu en juin prochain, à Kananaskis, en Alberta. À chaque rencontre du G7 ou du G8, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et la Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), deux organisations syndicales où le CTC et la FTQ sont présents, déposent nos revendications au chef d'État du pays hôte qui en fait part à ses homologues. Cette fois, la FTQ et le CTC réclament que le gouvernement canadien organise une rencontre officielle du mouvement syndical et de tous les chefs d'État.

Deux fois 25 ans!

Le 16 février marquait le 25^e anniversaire de la section locale 2055 du SCFP, représentant les cols bleus de Mascouche. Pour souligner l'événement, une soirée a été organisée au Sheraton Laval qui a réuni les membres actifs et retraités ainsi que les dirigeants du SCFP et de la FTQ. On a profité de l'occasion pour souligner les 25 ans de vie syndicale du confrère Claude Allard, actuellement trésorier de la section locale, qui a été l'instigateur des premières démarches de syndicalisation du groupe, en 1977. Claude Allard a été le premier président de la section locale et, en janvier 2003, il prendra une retraite bien méritée. Nous lui souhaitons une bonne retraite.



Henri Massé, président de la FTQ, et Serge Prairie, président de la s.l. 2055 du SCFP



Mario Gervais, président du SCFP-Québec; Henri Massé, président de la FTQ; Claude Allard, trésorier de la s.l. 2055 du SCFP; Serge Prairie, président de la section locale; Claude Hétu, directeur-adjoint du SCFP

Du nouveau dans le Suroît

Le Conseil régional FTQ du Suroît a inauguré ses nouveaux locaux à Saint-Timothée, près de Salaberry-de-Valleyfield, le 28 janvier dernier. Ces locaux serviront aussi de bureau régional au Syndicat des Métallos et au Fonds de solidarité de la FTQ.

C'est avec une grande fierté qu'une soixantaine de militants et militantes d'une vingtaine de sections locales de la région ont célébré l'événement.

Daniel Mallette, président du Conseil régional, René Roy, secrétaire général de la FTQ, Michel Arsenault, directeur québécois du Syndicat des Métallos et Jean Martin, vice-président au Fonds de solidarité, ont, chacun à leur façon, fait ressortir l'importance de cette réalisation pour les travailleurs et les travailleuses du Suroît.

«L'ouverture de ces nouveaux bureaux est un geste tangible, mais également évocateur de l'importance que la FTQ accorde au développement de la solidarité régionale, à sa présence concrète et à son rôle dans le milieu», a mentionné René Roy.

Dorénavant, le Conseil régional FTQ, les Métallos et le Fonds sont dotés d'installations modernes, de grands bureaux, de grandes salles de réunion. Ils sont mieux outillés pour remplir leurs différentes missions dans la région du Suroît.

La caravane des TCA-Québec

Cette soirée a également été le point de départ de la grande campagne en région des TCA-Québec et de la FTQ pour empêcher la fermeture de l'usine GM de Boisbriand et sauver les milliers d'emplois directs et indirects qui y sont rattachés.



Daniel Mallette, président du Conseil régional FTQ du Suroît; René Roy, secrétaire général de la FTQ; Michel Arsenault, directeur québécois du Syndicat des Métallos; Jean Martin, premier vice-président au Fonds de solidarité FTQ.

BAS IRIS À MONTRÉAL

Négociations pour 2000 membres du SVTI

Henri Massé a rencontré récemment les dirigeants syndicaux des quelque 2000 travailleurs et travailleuses du grand fabricant de chaussettes Bas Iris de Montréal, membres de la section locale 2659 du Syndicat du vêtement, du textile et autres industries (SVTI-FTQ). Les salariés de Bas Iris, qui travaillent dans deux établissements du nord-est de la ville, sont en grande majorité des immigrants des communautés haïtienne, pakistanaise et latino. Le syndicat vient d'entamer les négociations pour le renouvellement du contrat de travail échu le 21 février. Ce contrat, le premier du genre, avait été conclu après une grève de plus de trois semaines en 1999. Le SVTI représente la très grande majorité du personnel syndiqué dans le vêtement et le textile au Québec.



DENIS ASSELIN

500 000 actionnaires, près de 100 000 emplois!

Notre Fonds de solidarité a écrit récemment une autre page de son histoire fascinante en accueillant, le 24 février, la 500 000^e personne à devenir actionnaire du Fonds.

Une autre page d'histoire est aussi en train de s'écrire: le Fonds approche peu à peu du

cap des 100 000 emplois qu'il aura contribué à créer, maintenir et sauvegarder depuis le début de ses activités d'investissement en 1984. Aux dernières nouvelles, le total était d'un peu plus de 93 000. Le Fonds ayant été fondé d'abord et avant tout pour développer l'emploi au Québec, on devra célébrer l'événement quand il surviendra.

Comme le disait le président fondateur, Louis Laberge, en accueillant la 500 000^e actionnaire – madame Linda Young, une syndiquée (SEPB) de Gaz Métropolitain –, «il nous faut continuer à travailler très fort pour que le taux de chômage soit le plus bas possible».

Parmi les principaux projets structurants et créateurs d'emploi soutenus par le

Fonds en 2001, le PDG Pierre Genest cite les suivants : Papiers Gaspésia, la Société de développement du magnésium, le Fonds Bionovation et la Société d'investissement pour la diversification de l'exploration minière. Les investissements à impact économique québécois du Fonds totalisaient 2,7 milliards de dollars au 31 décembre, sur un actif net de 4,4 milliards.

58 % d'actionnaires syndiqués

En dépit de la conjoncture difficile, les résultats de la dernière campagne REER du Fonds ont été légèrement supérieurs à ceux de l'an dernier. Pour 45% des actionnaires, le REER du Fonds a été leur premier et demeure souvent leur unique régime d'épargne-retraite. Environ 30% des actionnaires contribuent par retenues sur le salaire.

Par ailleurs, 58% des actionnaires sont syndiqués, en majorité avec la FTQ et aussi avec d'autres organisations syndicales, en particulier la CSQ et la FIIQ qui sont des partenaires du Fonds. Les syndiqués adhèrent surtout par l'entremise du réseau des responsables locaux, les «RL», qui sont plus de 2 200 dans les syndicats FTQ.

Le rendement du Fonds depuis sa création est de 6 %, auquel il faut ajouter le rendement additionnel que représentent les crédits d'impôt de 30%. La valeur de l'action a augmenté de dix cents, le 15 mars, à 23,25 \$.

FONDS de solidarité FTQ



JEAN-SEBASTIEN COSSETTE

Mme Linda Young, commis au recouvrement chez Gaz Métropolitain et membre du SEPB-FTQ, est la 500 000^e actionnaire de l'histoire du Fonds de solidarité FTQ. Elle a été accueillie au siège social du Fonds par Louis Laberge, président-fondateur (à l'avant), ainsi que par Henri Massé, président du conseil d'administration et président de la FTQ; Pierre Genest, président-directeur général et René Roy, secrétaire du conseil d'administration et secrétaire général de la FTQ.

Problèmes!

Des problèmes techniques nous ont empêchés d'insérer les changements d'adresse reçus récemment à notre liste d'envoi. du *Monde ouvrier*. La situation devrait être rétablie pour le prochain numéro. Merci de votre compréhension.

LES CONFLITS FTQ AU 26 MARS 2002

Employeur	Ville	Nombre de travailleurs	Syndicat	Début du conflit
The Gazette (typographes)	Montréal	11	SCEP-145	1996.06.03 (lock-out)
Club de golf St-Laurent (1992) inc.	Île d'Orléans	52	UES-800	2001.04.30
Canada Steamship Lines (CSL)	Québec et Ontario	75	SCOMM	2001.12.01
9004-8968 Québec inc. (IGA Drapeau)	Charlesbourg	75	TUAC-503	2001.12.07
Fonderie Laperle	St-Ours	70	Métallos-8694	2002.01.01 (lock-out)
Club de golf Elmridge inc.	Île Bizard	35	TUAC-501	2002.03.08 (lock-out)

« Mort absurde » d'un délégué syndical

La FTQ a déploré vivement la « mort absurde » d'un de ses membres, délégué du Syndicat des Teamsters, victime innocente de la guerre que se livrent les motards criminels. « Nous demandons instamment au gouvernement du Québec d'intensifier sa lutte au crime



organisé pour que de simples citoyens ne soient plus les cibles de cette folie furieuse qui frappe aveuglément», a déclaré le président de la FTQ, Henri Massé, qui a assisté aux funérailles en compagnie des dirigeants du syndicat. Yves

Albert, 34 ans, père de deux enfants, était chauffeur de camion chez Purolator et délégué de la section locale 931 des Teamsters. Le syndicat et la FTQ perdent un militant syndical compétent et dévoué.

LES MOTS QU'IL FAUT

Officier ou dirigeant syndical?

Le regretté Gérard Dagenais, dans son *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, indique qu'il ne faut pas dire les officiers, mais bien le bureau ou les dirigeants du syndicat.

Officier se dit dans le vocabulaire juridique d'un titulaire d'une charge dans l'administration d'un État, ou encore dans le langage militaire. C'est un anglicisme lorsque *officier* désigne quiconque remplit une fonction d'autorité dans n'importe quel organisme civil: administrateurs et directeurs d'entreprises, membres d'associations élus pour en diriger l'activité. On retient cependant que ce terme peut également être accepté pour désigner des titulaires d'un certain grade dans des associations honorifiques (*Officier de la Légion d'honneur*).

JARGON SYNDICAL

Les premières associations syndicales, sociétés de bienveillance et de secours mutuel, guildes et corporations de métiers, étaient associées à des sociétés secrètes dont elles copiaient souvent les rites et le vocabulaire. Les membres étaient « initiés » durant un cérémonial qu'*officiait* un dirigeant, un peu comme un prêtre *officie* un service religieux.

Les Chevaliers de Saint-Crépin et les Chevaliers du travail, au XIX^e siècle, n'en sont que les manifestations les plus connues. La franc-maçonnerie semble avoir inspiré nombre de désignations toujours utilisées de nos jours. Pensons aux *maîtres de chapelle* chez les typographes, aux *représentants de la Grande Loge* chez les machinistes, aux *sentinelles de faction* qui s'assurent, lors d'une assemblée, que chacun est bien membre de la *Fraternité...* ou encore, lorsque les nouveaux dirigeants doivent, après leur élection, prêter le serment d'*office*!

Anglicismes que tout cela? Fort probablement, mais avec des racines qui en expliquent l'utilisation dans notre histoire syndicale.

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / JANVIER-FÉVRIER 2002

BIENVENUE À LA FTQ!

▼ **SCFP**: Société de transport de Montréal (contrôleurs), Office municipal d'habitation de Québec, municipalités de Ste-Élizabéth, Ste-Véronique et Taschereau, radio communautaire CKMN (Rimouski), brigadiers scolaires (Repentigny), Association communautaire Le Trait d'union (La Sarre), Référence Jeunesse (Val-d'Or)

▼ **Métallos**: Les Autobus Boulais -chauffeurs (St-Jean-sur-Richelieu), Boiseries Savco (St-Adelphe), Plastique Magic Sliders (St-Athanase)

▼ **TUAC**: Portes Cascades (St-Hyacinthe et Granby), Super C (Rimouski), Supermarché GP (Amqui), Viandes Surfine (St-Augustin), Transcolac (Alma), Fromagerie Côté (Boucherville), Marché Maxi (La Plaine), Buffet chinois Maison Liang (St-Constant), pompiers de Ste-Adèle

▼ **Teamsters**: I.C.S. Service de courrier (Montréal), Transport Montrex (Montréal), Transport Patterson (Hemmingford), Embouteillage Coca-Cola (St-Georges de Beauce), Rail Term (Montréal), Scierie Tech (Lac-Drolet), Portes Belhumeur (Berthierville), Tapis industriel Jolicoeur (Montréal), Abattoir Agri-Bio (St-Agapit), Les Spécialités du Connaisseur (St-Augustin), résidence d'Hydro-Québec (Camp Toulustuc), Super C (Cowansville), Résidence Les Retrouvailles (Montréal), Le Collège Français - transport scolaire (Montréal)

▼ **SQEEES-UES**: Centre Cépale (Jonquière), Gestion Guy Boilard - entretien (Québec), Tremblay et Cie - résidence (Chicoutimi)

▼ **AFPC**: Académie du Design (Montréal)

▼ **TCA**: Auto Gouverneur Nissan (Laval), Blainville Nissan (Blainville)

▼ **AIMTA**: cafétéria Aramark (Lachine)

▼ **SVTI**: Worldbest Canada Textiles (Drummondville), Les Plastiques Petco (Montréal)

▼ **SITBCTM**: cafétéria Aramark (Montréal)

▼ **FNFTU**: Machinerie Olymel (St-Valérien)

▼ **Plombiers-144**: Paramex (Montréal)

▼ **AMI**: Échaufaudages Tower (Montréal)

▼ **FIPMC**: Procar (Montréal)

▼ **SPQ**: pompiers de Val-d'Or

▼ **AIEST**: Centre Pierre-Péladeau - techniciens de scène (Montréal)

Négociations dans les clubs de golf

LOCK-OUT AU CHIC CLUB ELMRIDGE À L'ÎLE BIZARD



SERGE JONGUE

À l'approche de l'ouverture de la saison de golf, un lock-out a frappé, le 8 mars, le personnel d'entretien du club de golf Elmridge de l'Île Bizard, à Montréal. Les 35 salariés sont membres de la section locale 501 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC).

Les négociations portent sur le renouvellement du contrat de travail. Les principaux points

en litige concernent les salaires et la contribution de l'employeur au REER du Fonds de

solidarité. Le Club Elmridge est un très chic club de golf privé dont les droits d'entrée sont de 35 000 dollars et les frais annuels de près de 6 000 dollars.

Pendant ce temps, une grève se poursuit depuis près d'un an au Club de golf Saint-Laurent, à l'Île d'Orléans, où 52 membres de la FTQ ont cessé le travail le 30 avril 2001. Les grévistes veulent obtenir le même contrat que celui négocié dans huit autres clubs de golf de la région représentés par la section locale 800 de l'Union des employés et employées de service (UES).

Des négociations sont en cours dans d'autres clubs de golf où le personnel est membre de la FTQ, notamment à Laval-sur-le-Lac et au club Le Portage à L'Assomption.

Liste des clubs de golf syndiqués FTQ

Cet été, visitez les clubs de golf syndiqués FTQ. Le choix est vaste car la FTQ compte des syndicats dans vingt-sept clubs de golf au Québec :

- ▼ Montréal et Laval: golf municipal de Montréal (Le Village), Elmridge (Île Bizard), Dorval, Laval-sur-le-Lac, Centre de golf UFO (Laval)
- ▼ Québec: Royal Québec, Mont Sainte-Anne, Lac Saint-Joseph, Courville, Alpin (Ste-Brigitte de Laval), Loretteville, Cap-Rouge, Charny et Saint-Laurent (Île d'Orléans)
- ▼ Montérégie: Summerlea (Vaudreuil-Dorion), Vallée du Richelieu (Sainte-Julie), Les Dunes (Sorel-Tracy)
- ▼ Laurentides-Lanaudière : Le Portage (L'Assomption), Glendale (Mirabel), Gray Rocks (Saint-Jovite)
- ▼ Estrie: Mont Orford et Manoir des Sables (Magog-Orford), Sherbrooke, Milby (Lennoxville)
- ▼ Outaouais: Royal Ottawa et Rivermead (Aylmer)
- ▼ Saguenay-Lac-Saint-Jean: Club de golf du Saguenay (Jonquière).

C O U P O N D ' A B O N N E M E N T

Nom
Adresse
Ville
Code postal
Téléphone Rés. (.....) Travail (.....)
Syndicat
Section locale
Employeur.
Nombre d'exemplaires

L'abonnement au *Monde ouvrier* est gratuit. Pour le recevoir, il suffit de bien remplir le coupon et d'indiquer le nombre d'exemplaires que vous désirez recevoir, à la maison ou au travail. Faites parvenir le coupon à :

Le Monde ouvrier – FTQ
545, boulevard Crémazie Est, 17^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V1

On peut aussi s'abonner à partir du portail de la FTQ: www.ftq.qc.ca

Si vous déménagez, remplissez le coupon et retournez-le avec l'étiquette de votre ancienne adresse. Merci.

Port de retour garanti

545, boul. Crémazie Est, 17^e étage

Montréal (Québec) H2M 2V1



POSTE-PUBLICATION
40063488
C.P.A. St-Laurent